



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE ROCBARON
SÉANCE du 30 janvier 2019**

Nombre de Membres : 27
En exercice 27
Présents 16
Votants 25
Absent(e)(s) 2
Date de la convocation : 24 janvier 2019
Date de publication du compte rendu : 06/02/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF ET LE TRENTE JANVIER à VINGT HEURES.

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **FELIX**, Maire.

Etaient Présent(e)s : LAUMAILLER Jean-Luc, BUSAM Jean-Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, VENTRE Lionel, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, BARTOLI Virginie, LAVAUD Sylvain, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise, CHERPIN Andrée-Annick.

Absent(e)s représenté(e)s : CHIQUERILLE Pascale représentée par AYASSE Boris, THENADEY François représenté par FELIX Jean-Claude, BERTELLE Josselin représenté par PIOLI Virginie, MANOUSSO Gérard représenté par BUSAM Jean-Pierre, M'BATI Frédéric représenté par LAVAUD Sylvain, MERLE Sandra représentée par SACCOMANNI Andrée, THIEBAUD Brigitte représentée par VENTRE Lionel, PISSY Yvonne représentée par LAUMAILLER Jean-Luc, QUINCHON Dominique représenté par AMICE Sophie.

Absent excusé : NONNON Bernard.

Absente : IANNETTI Sandra.

Secrétaires : BARTOLI Virginie, COIN Gilles.

Les secrétaires de séance actent : 9 procurations, 16 présents. Le quorum est atteint.

01. Programme de construction d'un bâtiment communal Quartier Les Clas : engagement des dépenses au budget 2019 et autorisation à M. le Maire de signer les contrats des marchés.

Un marché de travaux pour la construction d'un bâtiment communal au quartier Les Clas a été lancé, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le 16 novembre 2018.

Le présent marché comporte 10 lots dont certains ont été déclarés infructueux, par arrêté du Maire.

Une nouvelle procédure a été lancée. La commission des marchés publics, prévue le 29 janvier 2019, doit donner son avis sur l'attribution des lots, après négociation avec les opérateurs économiques qui ont remis leur nouvelle offre, ainsi que pour les marchés relancés après la décision d'infructuosité des lots.

Le 29 janvier 2019 le nom des candidats retenus et le montant de leur offre sera transmise aux membres du Conseil Municipal.

Afin de permettre la signature des contrats avec les opérateurs économiques retenus, pour un démarrage des travaux au 1^{er} mars 2019, le Conseil Municipal est invité :

- **A approuver l'opération.**
- **A s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget primitif 2019.**
- **A autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs aux contrats des marchés portant sur la réalisation de cette opération.**

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de son président, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVENT l'opération.**
- **S'ENGAGENT à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget primitif 2019.**
- **AUTORISENT le Maire à signer tous les documents relatifs aux contrats des marchés portant sur la réalisation de cette opération.**

02. Voyage des séniors en février 2019 : fixation du tarif.

Le 17 février 2019 une sortie séniors est organisée par la Commune. Cette sortie a pour thème « LES OURSINADES A CARRY-LE-ROUET ».

Le transport est pris en charge par la Commune mais une participation sera demandée aux participants. Le déjeuner est libre et à la charge des participants.

Dans le cas où l'autocar serait incomplet, il pourrait être complété par des rocbaronnais de moins de 60 ans et aussi par des personnes ne résidant pas sur la Commune de ROCBARON.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs ainsi :

- **5 € pour les rocbaronnais de 60 ans et plus**
- **12,50 € pour les rocbaronnais de moins de 60 ans et personnes hors Commune.**

Les recettes correspondantes seront encaissées par le régisseur de la Régie de recettes.

Le Conseil Municipal OUI et ADOPTE l'exposé ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est levée à 20h 34.

**Le Président,
Jean-Claude FELIX**

